

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

### **Décision du 1<sup>er</sup> août 2017 portant délégation de signature à certains agents du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile**

NOR : TRAA1724312S

Le directeur du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile,  
Vu le code des marchés publics ;  
Vu le code des transports, notamment ses articles R. 1621-1 à R. 1621-8 ;  
Vu l'arrêté du 19 décembre 2013 portant nomination du directeur du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Louis Mattera, secrétaire général, à l'effet de signer toute convention et tout marché, à l'exception des conventions et marchés d'un montant supérieur à 90 000 € (HT).

#### Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, toute convention et tout marché d'un montant inférieur à 50 000 € (HT) à :

- M. Christophe Ménez, chef du département technique.
- M. Sébastien Barthe, chef du département de l'information et de la communication.
- M. Patrick Pujol, chef de la division de la gestion financière et du contrôle de gestion.
- M. Brahim Hanbli, chef de la division de la logistique.

#### Article 3

La décision du 14 octobre 2015 portant délégation de signature à certains agents du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile est abrogée.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2017.

R. JOUTY